

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 275 796 Dinars, un actif net de 1 256 036 Dinars et un résultat net de la période bénéficiaire de 13 782 Dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Étendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 décembre 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 80,05% de l'actif total au 31 décembre 2015. Cette proportion est en dépassement du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 janvier 2016

Le commissaire aux comptes :
Fethi NEJI

BILAN
arrêté au 31 décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 021 258	1 097 017
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	649 517	798 551
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	371 741	298 466
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		254 538	348 824
a - Placement monétaires	4-4	204 983	265 991
b - Disponibilités	4-5	49 556	82 833
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 275 796	1 445 841
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	19 760	18 556
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	-	-
TOTAL PASSIF		19 760	18 556
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-8	1 217 114	1 380 980
CP 2 - Sommes distribuables		38 922	46 305
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-9	3	15
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		38 919	46 290
ACTIF NET	4-10	1 256 036	1 427 285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 275 796	1 445 841

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015

(Unité : en Dinars)

	Notes	<i>Période du 01/10/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		5 147	41 380	3 841	48 457
a - Dividendes	5-1	-	24 962	-	32 675
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	5 147	16 418	3 841	15 782
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3	2 730	10 765	2 837	12 278
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 877	52 144	6 678	60 735
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4	- 3 114	- 13 196	- 3 518	- 13 905
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 763	38 948	3 160	46 830
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	- 24	- 24	- 95
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 763	38 925	3 136	46 735
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	-	- 5	-	- 445
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 763	38 919	3 136	46 290
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	5	-	445
* Variation des +/- values potentielles sur titres		118 383	- 48 378	64 022	32 490
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 108 900	- 112 790	14 918	17 743
* Frais de négociation de titres		- 463	- 1 227	- 1 013	- 1 442
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 782	-123 471	81 063	95 526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	<i>Période du 01/10/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	4 763	38 925	3 136	46 735
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	118 383	- 48 378	64 022	32 490
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 108 900	- 112 790	14 918	17 743
d - Frais de négociation de titres	- 463	- 1 227	- 1 013	- 1 442
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 46 302	-	- 37 135
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	6 571	-	5 610
* Capital	-	6 818	-	5 481
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-290	-	105
* Régularisations des sommes distrib.	-	43	-	24
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-	-8 046	-	- 58 491
* Capital	-	-8 333	-	- 56 857
* Régularisation des sommes non distrib.	-	335	-	- 114
* Régularisation des sommes distrib.	-	-48	-	- 1 520
* Droits de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	13 782	- 171 249	81 063	5 509
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 242 254	1 427 285	1 346 222	1 421 775
b - En fin de période	1 256 036	1 256 036	1 427 285	1 427 285
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	18 209	18 229	18 229	18 932
b - En fin de période	18 209	18 209	18 229	18 229
VALEUR LIQUIDATIVE	68,978	68,978	78,297	78,297
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	1,11%	-8,66%	6,02%	6,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE DU 1 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015
(en dinars)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières.

En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Établissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention, se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2015 un montant net de 1 021 258 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif
Actions et droits rattachés		780 339		588 918	46,16%
ATTIJARI BANK	1 500	42 000	24,029	36 044	2,83%
ASSAD	2 173	16 931	5,279	11 471	0,90%
ATB	7 000	32 115	4,197	29 379	2,30%
ATL	4 779	12 115	2,825	13 501	1,06%
ARTES	10 491	80 341	6,026	63 219	4,96%
CIL	500	6 338	14,644	7 322	0,57%
BTE ADP	1 650	48 945	17,621	29 075	2,28%
New Body Line	2 000	16 480	7,436	14 872	1,17%
SERVICOM	1 000	14 193	6,138	6 138	0,48%
SOMOCER	7 440	19 917	2,023	15 051	1,18%
SFBT	3 000	65 491	22,350	67 050	5,26%
SOTUVER	13 600	61 196	2,894	39 358	3,09%
SIPHAT	3 450	79 948	5,770	19 907	1,56%
SIAME	12 000	29 520	2,271	27 252	2,14%
SOTRAPIL	1 673	40 700	8,760	14 655	1,15%
CARTHAGE CEMENT	16 375	45 367	1,333	21 828	1,71%
MONOPRIX	872	21 895	14,005	12 212	0,96%
TUNIS RE	4 800	44 366	8,950	42 960	3,37%
SITS	3 000	5 730	2,287	6 861	0,54%
SOTEMAIL	2 385	6 917	2,545	6 070	0,48%
TPR	2 000	6 980	3,123	6 246	0,49%
WIFACK BANK	14 000	82 854	7,032	98 448	7,72%
OPCVM		60 049		60 598	4,75%
SICAV L'EPARGNANT	589	60 049	102,883	60 598	4,75%
Obligations		359 980		371 741	29,14%
ATL 2013-1	1 000	100 000		103 760	8,13%
BNA 2009 sub	1 000	59 980		61 877	4,85%
HL Sub 2015-1	1 000	100 000		100 623	7,89%
TL 2013-2 B	1 000	100 000		105 480	8,27%
TOTAL		1 200 368		1 021 258	80,05%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève à un montant de 649 517 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Actions et droits rattachés	780 339	877 688
Différence d'estimation sur actions	-191 420	-142 883
Actions SICAV	60 049	63 356
Différence d'estimation sur actions SICAV	549	390
Total	649 517	798 551

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/12/2015, un montant de 371 741 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Obligations	359 980	286 650
Intérêts courus	11 761	11 816
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	-
Total	371 741	298 466

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 204 983 Dinars au 31/12/2015. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
BTCT	-	62 000
intérêts précomptés /BTCT	-	-2 097
Intérêts courus/BTCT	-	516
Compte à terme	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	4 983	5 572
Total	204 983	265 991

4-5 : Disponibilités

Au 31/12/2015, les disponibilités s'élèvent à 49 556 Dinars, et se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Avoirs en Banque	49 556	82 833
Sommes à l'encaissement	-	-
Total	49 556	82 833

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant au 31/12/2015 à 19 760 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Gestionnaire	3 059	3 291
Commission réseau	15 849	14 529
Commission dépositaire	852	736
Total	19 760	18 556

4-7 : Capital

Au 31/12/2015, le capital a atteint un niveau de 1 217 114 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 11,9% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2014. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Capital social	1 412 067	1 463 443
Souscriptions	6 818	5 481
Rachats	-8 333	-56 857
Frais de négociation de titres	-1 227	-1 442
Variation d'estimation / actions	-191 420	-142 883
Variation d'estimation / OPCVM	549	390
Plus value/ actions	15 648	72 470
Moins value/ actions	-129 775	-55 941
Plus value/ OPCVM	1 390	1 214
Moins value/ OPCVM	-53	-
+/- val/report OPCVM	-390	-521
+/- val/report actions	142 883	175 504
+/- val/report obligation	-	-
Sous-total 1	1 248 157	1 460 858
Sommes non distribuables / exercice clos	-31 088	-79 869
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-290	105
Régul des sommes non distribuables (rachats)	335	-114
Sous-total 2	-31 043	-79 878
Capital	1 217 114	1 380 980

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2015 se détaillent ainsi:

Capital au 30-09-2015

Montant	1 208 094
Nombre de titres	18 209
Nombre d'actionnaires	42

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	118 383
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-108 900
Frais de négociation de titres	-463
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 31-12-2015

Montant	1 217 114
Nombre de titres	18 209
Nombre d'actionnaires	42

4-8 : Sommes distribuables des exercices antérieures

Les sommes distribuables des exercices antérieures s'élèvent au 31/12/2015 à 3 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Report à nouveau sur arrondis de coupons	3	15
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-
Total	3	15

4-9 : Actif net

L'actif net de la société s'élève à la fin du quatrième trimestre 2015 à 1 256 036 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2014 de 11,9%.

Désignation	31-12-2015	31-12-2014
Capital	1 217 114	1 380 980
Sommes distribuables	38 922	46 305
Total	1 256 036	1 427 285

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le quatrième trimestre 2015, aucun dividende n'a été encaissé par la SICAV. Les données comparatifs de cette rubrique se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	-	24 468	-	32 675
Revenus OPCVM	-	494	-	-
Total	-	24 962	-	32 675

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre au titre du quatrième trimestre 2015, un montant de 5 147 Dinars, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	4 175	11 761	3 841	11 816
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	0	-11 816	-	-7 442
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	1 232	16 472	-	11 408
Intérêts intercalaires (Potentiel)	-260	0	-	-
Total	5 147	16 418	3 841	15 782

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 2 730 Dinars au titre du quatrième trimestre 2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-575	-	342	516
Revenus bons de trésor (Report)	-	-516	-	-1 223
Revenus bons de trésor (Réalisé)	750	1 678	-	3 147
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 327	4 983	2 299	5 572
Revenus compte à terme (Report)	-	-5 572	-	-5 572
Revenus compte à terme échus	-	9 370	-	9 120
Intérêts sur comptes de dépôts	228	822	196	718
Total	2 730	10 765	2 837	12 278

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint au titre du quatrième trimestre 2015, un montant de 3 114 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 492	10 556	2 814	11 123
Rémunération de réseau (2)	311	1 320	352	1 391
Rémunération du dépositaire (3)	311	1 320	352	1 391
Total	3 114	13 196	3 518	13 905

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le quatrième trimestre 2015, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/10/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (souscription)	-	42	-	24
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (rachats)	-	-48	-	-469
Total	-	-5	-	-445